

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023



N° 97/2023

Le 15 décembre deux mil vingt-trois à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 8 décembre 2023.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Catherine Bonnet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Laurette Brunet, M. Christophe Choquet, Mme Martine Bourgoïn, M. Matthias Matron, Mme Yveline Desmedt, Adjointes ; Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, Mme Sarah Flaghothier, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Thierry Manfredi, Mme Marie-Charlotte Vigne, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, M. Stéphane Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Dominique Rauzier par M. Bernard Dubouil,
ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sara Louise Ndi Edima.

Secrétaire de séance : Mme Béatrice Delamarre

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 28
Votes Pour : 28
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Vu l'article L2122-23 du CGCT stipulant que Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises en application des délégations du conseil municipal ;

Vu la délibération n°47/2023 prise en date du 07/07/2023 portant délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

4° De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque que les crédits sont inscrits au budget

Décision n° 2023-05 relative à l'étude de faisabilité pour l'implantation d'équipements sportifs pour un montant de 9 875€ avec la société Techni'cité.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20231215-97-2023-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

PREND ACTE de cette décision.

Béatrice DELAMARRE
Secrétaire de séance

Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée